



La Sure en Chartreuse

Regard vers



Le Journal

Numéro 11 - Avril 2021



SOMMAIRE

Page 2	Éditorial	Page 10	La vie des deux villages
Page 3	Les finances	Page 11	Hommages
Page 6	L'urbanisme	Page 12	Les infos pratiques
Page 7	Les travaux	Page 12	État civil
Page 9	Environnement		



Le printemps s'installe et nous avons la chance de pouvoir profiter d'un environnement préservé. J'ai le plaisir de croiser régulièrement des habitants sur nos nombreux chemins. La Covid est malheureusement toujours là et j'espère sincèrement que les mois à venir nous permettront de retrouver des moments de partage qui manquent à tous si cruellement.

Vous pourrez découvrir dans ce journal l'un des projets communaux en cours, la sécurisation de la zone de l'éboulement de 2012 du secteur des Barniers. Dans la prochaine édition, nous vous présenterons le projet d'agrandissement de l'école. Toutefois, vous trouverez ci-après un premier visuel du projet qui permettra à notre groupe scolaire de bénéficier d'un nouvel espace cantine et garderie aux normes.



L'organisation du conseil municipal a également connu des changements en ce début d'année. Jean-Christophe LEVEQUE, a souhaité arrêter d'exercer sa fonction de 1^{er} adjoint en charge des finances. Il reste élu et notre représentant au sein du conseil communautaire du Pays Voironnais. Je tiens à le remercier publiquement et sincèrement pour l'engagement dont il a fait preuve au cours de ces dernières années. Il a été l'un des acteurs principaux de la création de notre commune nouvelle et les conseils et avis qu'il continuera à nous donner seront sans nul doute d'une grande aide. Les finances devant continuer à être gérées avec toute la rigueur nécessaire, j'ai proposé la gestion des finances à Christian SAUZEAT qui l'a acceptée et a été élu 5^e adjoint en charge des finances lors de notre dernier conseil municipal. Christian est actuellement Expert-Comptable et ses connaissances et son investissement seront très utiles à la gestion de notre commune. La passation des dossiers a été réalisée avec beaucoup d'implication et de rigueur et vous pourrez en apprécier la teneur dans un article de ce bulletin. Merci à eux deux.

Enfin, sachez que vos élus continuent de travailler de manière collaborative malgré la période compliquée que nous traversons. Certains étaient déjà experts en réunions virtuelles et d'autres moins ou pas du tout, mais je peux vous affirmer aujourd'hui qu'ils sont tous devenus "experts" en réunion Zoom ou Teams ! J'espère néanmoins que les réunions en format présentiel pourront reprendre rapidement, que ce soit pour vos élus ou pour les associations qui pourront ainsi organiser de belles manifestations pour l'ensemble des habitants.

Au plaisir de vous revoir au cours de manifestations communales.

Virginie RIVIÈRE

Un budget 2021 au service de l'investissement

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la commune de La Sure en Chartreuse (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

SYNTHESE DES INVESTISSEMENTS 2021		
Nature de l'investissement	Montant	Quote-part
Remboursement d'emprunts	40 075 €	4,60%
PLU (révision)	24 000 €	2,76%
Frais d'études (Rénovation des bâtiments communaux)	30 000 €	3,44%
Matériel Voirie et Espaces verts	64 300 €	7,38%
Colonnes enterrées (St Julien)	35 000 €	4,02%
Voirie	28 200 €	3,24%
Protection incendie	12 000 €	1,38%
Mobilier, Matériel et Matériel informatique	27 383 €	3,14%
Rénovation monument aux morts St Julien	2 042 €	0,23%
École (Extension)	420 000 €	48,22%
École (Honoraires architecte et Bureau d'études)	63 000 €	7,23%
Filets de protection "Les Barniers"	125 000 €	14,35%
Dépenses d'investissements	871 000 €	
Recettes d'investissements	1 310 500 €	(1)
Report section Investissement 2022 (Excédent permettant de financer les investissements de 2022)	439 500 €	

(1) *Détail consultable dans le Compte-rendu du conseil municipal du 29/3/2021 mis en ligne sur le site de la commune.*

Les budgets 2021 et 2022 seront orientés à l'investissement consacré en grande partie à l'extension de l'école communale ainsi qu'à la sécurisation du secteur des Barniers (cf article page 3)

- **pour des aménagements et réaménagements fonctionnels** : Création d'un réfectoire et d'une salle périscolaire, rénovation et réaménagement de l'école existante, aménagement d'une cour pour la maternelle.
- **pour la rénovation thermique des existants** : Toitures, façades, Système de chauffage.

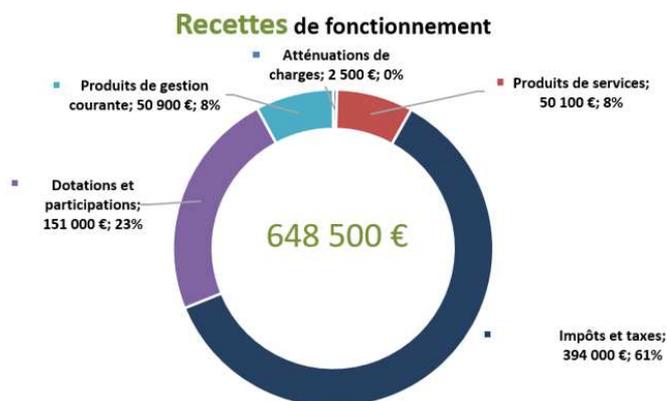
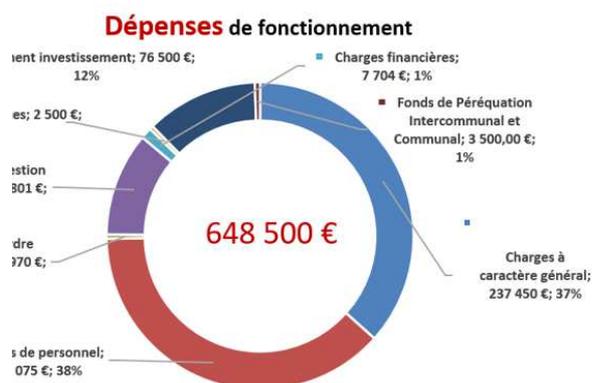
Cette opération représentera un investissement chiffré à 1 200 000 € TTC et se déroulera sur 2 années consécutives. **Elle profitera de toutes les opportunités de financement sans surendetter la commune, ni alourdir la pression fiscale sur nos administrés.**

Un budget de fonctionnement 2021 maîtrisé

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la municipalité de La Sure en Chartreuse (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes et en particulier les dotations de l'État, les impôts et taxes collectés, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements.

Intitulé	CA 2020	BP 2021	Recettes	CA 2020	BP 2021
Charges à caractère général	213 333 €	237 450 €	Atténuations de charges	3 648	2 500
Charges de personnel	239 410 €	247 075 €	Produits de services	55 362	50 100
Opération d'ordre entre section	2 567 €	2 970 €	Impôts et taxes	342 327	394 000
Charges de gestion courante	70 438 €	70 801 €	Dotations et participations	186 889	151 000
Charges financières	7 741 €	7 704 €	Produits de gestion courante	59 628	50 900
Dépenses imprévues	1 929 €	2 500 €	Produits exceptionnels	2 834	
Virement investissement		76 500 €	Total recettes	650 688	648 500
FPIC	2 487 €	3 500 €			
TOTAL DES DEPENSES	537 305 €	648 500 €			
			CA 2019 - Recettes	688 498 €	
CA 2019 - dépenses	494 648 €				
	42 657 €			37 810 €	



Jean-Christophe LEVEQUE – Christian SAUZEAT

L'URBANISME

L'année 2020 aura été marquée par une forte augmentation des dossiers d'urbanisme qui se concentrent principalement autour de deux points :

- Les déclarations préalables de travaux avec 37 dossiers enregistrés contre 28 dossiers l'année précédente ;
- Les certificats d'urbanisme avec 109 dossiers enregistrés, dont un nombre croissant, envoyés par mail en raison de la crise sanitaire.

Cette augmentation se confirme sur l'année 2021 puisqu'à la fin du mois de mars nous avons déjà enregistré : 9 permis de construire, 19 déclarations préalables de travaux, 11 certificats d'urbanisme et 1 permis de démolir.

Avec le retour des beaux jours et les travaux en extérieur, la mairie informe ses administrés qu'une déclaration préalable de travaux est obligatoire sur l'ensemble de la commune avant toute édification de clôtures et toute modification substantielle d'une clôture existante. En revanche les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à une autorisation urbaine.

Cette obligation de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 14/12/2020 que vous pouvez retrouver dans le compte-rendu du conseil municipal du même jour sur le site internet de la mairie.

Nous vous rappelons que les permanences du service urbanisme se tiennent les lundis après-midi de 14h00 à 17h00.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, Sylvie et moi-même serons ravies de vous accompagner dans la réalisation de votre projet.



TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS
D'URBANISME

LA SURE EN CHARTREUSE

TYPE DE DOSSIER	2018	2019	2020
Permis de Construire			
1/ CONSTRUCTION	5	11	9
2/ MODIFICATION	6	3	1
3/ CONSTRUCTION ANNEXE			
S/TOTAL DOSSIERS	11	14	10
Permis de Construire modificatif			
1/CONSTRUCTION	1		
S/TOTAL DOSSIERS	1		
Permis de démolir			
1/DEMOLITION			1
S/TOTAL DOSSIERS		0	1

TYPE DE DOSSIER	2018	2019	2020
Déclaration Préalable de travaux			
1/ DIVERS TRAVAUX	22	22	31
2/ ABRIS DE JARDIN	4	5	3
3/ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES OU SOLAIRES	2	1	3
S/TOTAL DOSSIERS	28	28	37
Certificat d'Urbanisme			
1/ INFORMATION (A)	67	33	62
2/ INFORMATION (A) des Notaires par mail		20	40
3/ OPERATIONNEL (B)	2	4	7
S/TOTAL DOSSIERS	69	57	109
TOTAL DOSSIERS	109	99	157

Laurence ESCALLIER

LES TRAVAUX

En 2012 un important éboulement a affecté le secteur des Barniers à Pommiers-la-Placette. Des blocs pluri-métriques se sont alors arrêtés à proximité immédiate des habitations et la commune a commandé une étude de faisabilité de protection à l'ONF, plus précisément au service de RTM (Service de Restauration des Terrains en Montagne).



Éboulement 2012 - Photographie IRMA / Sébastien GOMINET

En 2019, un riverain a alerté la commune pour lui signaler la présence d'un nouveau bloc coincé par des arbres dans la même zone que l'éboulement de 2012.



Éboulement 2019 - Photographie Albin RIBEIRO

Ce bloc, d'environ 3 T n'était pas mentionné dans le rapport RTM de 2013, il s'agit donc d'un nouvel évènement.

Une visite du site a été effectuée le 9 octobre 2019 en présence d'Albin Ribeiro, adjoint aux travaux, de Messieurs Robert et Dupire de RTM. La commune a ensuite invité le Conseil Départemental à participer à une nouvelle réunion le 6 novembre 2019. Les parties ont conclu à la nécessité de poser des écrans de filets de protection.



Photographie Service RTM de l'Isère
(non contractuelle)

En effet, la commune a le devoir de protéger les habitants pour lesquels elle a accordé des autorisations de construire et le département a l'obligation de protéger la départementale qui se trouve en aval de la zone concernée. Trois zones de travaux ont été identifiées avec les temporalités d'engagement de travaux suivantes :

- P1 : travaux de protection à engager dès que possible
- P2 : 2^{ème} Tranche de travaux à engager
- P3 : 3^{ème} Tranche de travaux à engager

Dans le cadre de la prévention des risques naturels majeurs, la municipalité a donc décidé d'agir avec le maximum d'efficacité pour mettre en œuvre les travaux de sécurisation.

Ce dossier a été instruit de la manière suivante :

- signature d'une convention avec les propriétaires pour autorisation d'installation par la commune sur terrain privé d'ouvrages de protection contre les éboulements rocheux.
- Délibération prise par le conseil municipal le 13 février 2020 du principe des travaux.
- Dépôt par la municipalité d'un dossier de demande de subvention au titre du fond Barnier auprès de l'État.
- Ordre de mission donné à RTM de l'Isère pour la réalisation des travaux de protection du secteur.
- Publication d'un appel d'offre ouvert et attribution à l'entreprise Altitude Construction, entreprise spécialisée dans ce type de travaux.
- Réunion avec les habitants concernés pour leur expliquer la nature des travaux.

Le coût total des travaux se monte à 156 000 € TTC.

Le financement est assuré à hauteur de 50 % par la subvention du fonds Barnier et 50 % par la commune. Le département devrait également aider financièrement la commune, mais à ce jour, le montant n'est pas encore arrêté.

Les écrans pare-blocs étant des ouvrages destinés à stopper des blocs en mouvement, leur capacité d'arrêt va être, par conséquent, quantifiée en terme d'énergie.



Photographie Service RTM de l'Isère
(non contractuelle)



Photographie Albin RIBEIRO

Les travaux ont commencé au mois d'avril et devraient être terminés fin mai 2021.

La commune devra engager dans les années à venir les travaux pour les tranches 2 et 3.

Albin RIBEIRO

L'ENVIRONNEMENT

Avec un parc de 75 points lumineux majoritairement vétustes, les élus ont lancé, lors du dernier conseil municipal, une réflexion de modernisation de l'éclairage public afin de minimiser notre impact sur la biodiversité tout en réalisant des économies d'énergie et financières considérables.



Cette réflexion est également complémentaire au travail réalisé par l'ancienne équipe municipale qui a candidaté auprès de l'ANPCEN pour acquérir le label «Village Étoilé» afin de valoriser notre patrimoine rural et d'intégrer pleinement les orientations environnementales du Parc de la Chartreuse.

L'objectif premier est de remplacer les lampes obsolètes (au sodium) énergivores par des ampoules à performance énergétique de type Led et de couleur naturelle.

Un inventaire technique réalisé conjointement avec le TE38 a permis de confirmer la vétusté de notre parc et d'identifier une quinzaine de points lumineux inutiles situés dans des secteurs isolés de notre commune. Une majorité de ces points seront supprimés ou modernisés avec une baisse d'intensité pendant certaines heures de la nuit.



Photoaraphie Benoit GRANGEON

Ce projet une économie réelle pour notre commune?

La facture d'électricité annuelle pour l'éclairage public s'élève aujourd'hui à 3610 € pour 25 800 kWh consommés. Après rénovation notre objectif de consommation est de 4 400 kWh consommés pour une facture annuelle estimée à moins de 1000 €.

Nous avons également opté pour une généralisation de l'extinction entre 22h et 6h du matin.

Ces enjeux écologiques et économiques sont en phase avec le Grenelle de l'environnement qui a introduit dernièrement la notion de pollution lumineuse.

Une étude est en cours pour la suppression « partielle » ou « totale » de certains points lumineux.

Elle concerne les hameaux suivants : Les Barniers, Les Fayolles, Chemin des Routes, La Colombière, Le Pellet , Courbassière, Le Barlet, La Revollière, Le Saquet.



Quels sont les impacts de la pollution lumineuse ?

La pollution lumineuse est la somme des effets indésirables et des sources de perturbation de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les troubles affectant la santé humaine.

La pollution lumineuse perturbe les déplacements de la faune (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, papillons...) et dégrade la qualité des habitats utilisés par la biodiversité nocturne. Ce sont :

- La lumière directe (éblouissement et inconfort) ;
- La lumière intrusive et débordante (flux lumineux) ;
- La lumière ambiante (halo lumineux) et rayonnement (projecteur laser) ;
- La lumière indirecte et par réflexion des surfaces (sol, eau).

Il est rappelé qu'à partir de 1 lux (pleine lune), il y a une fragmentation par effet d'attraction ou de répulsion, c'est-à-dire une rupture du noir engendrée par la lumière.

Benoit GRANGEON

LA VIE DES DEUX VILLAGES

LES P'TITS CHATS de LA SURE EN CHARTREUSE

Non, il ne s'agit pas d'un article sur les chats de la commune ! « Les P'tits Chats » est le nom de la micro-crèche de La Sure en Chartreuse qui se situe dans un local communal sous la bibliothèque. Elle est née en juillet 2016 à l'initiative d'Emilie Baquet qui en est la gestionnaire. Elle fonctionne avec, en responsabilité, une référente technique (équivalent directrice) et 4 assistantes petite enfance qui ont un CAP Petite Enfance ou sont assistantes maternelles. Légalement, elle peut accueillir jusqu'à 10 enfants de quelques mois à 6 ans du lundi au vendredi.

Les plus de trois ans qui y étaient accueillis l'étaient pendant les vacances, mais ils peuvent se tourner maintenant vers le centre de loisirs. Actuellement elle tourne à plein régime avec des enfants jusque 3 ans, il y a même une liste d'attente pour l'an prochain. Ensuite, ils vont tout naturellement en maternelle, dans notre école en général. La proximité de celle-ci et un environnement commun facilitent la transition.



Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h30 et sont d'abord en jeux libres jusqu'à ce qu'ils soient tous là, 9h30 en général. Une activité leur est alors proposée, mais elle n'a aucun caractère obligatoire.

Le repas est vers 11h30 et la sieste vers 12h30, 12h45. Le réveil est à leur rythme. Goûter vers 15h30 et les parents viennent les chercher à partir de 16h30 jusque 18h30. Un maximum d'attention est porté à chaque enfant, il y a beaucoup de souplesse pour répondre aux besoins de chacun.



Pour Noël, les enfants du mercredi matin du périscolaire sont venus chercher les plus grands pour décorer le sapin qui était devant la MTL. Ils avaient créé leurs propres décorations.



Dans le cadre de « Livre à Vous 2020 », la crèche avait obtenu un parcours littéraire avec Isabelle Dumonteaux et en mars, l'autrice pour enfants Corinne Dreyfus est venue faire une intervention qui les a captivés.

Photographies Sophie LELEU



Sophie LELEU

FRANCINE GENEVE

Originaire de l'arrière-pays niçois, Francine découvre La Placette lors de son mariage avec René en 1960. Ils construisent leur maison dans les années 80 et s'y installent pour leur retraite en 1990. Elle va alors poursuivre ce qui avait toujours été moteur dans sa vie : l'aide envers autrui, le maintien des liens familiaux et des liens avec les autres en général, la sociabilité, la charité. Et toujours une immense gentillesse reconnue de tous.



Photographie Odette ANCION
(Triptyque an 2000 Pommiers la Placette)

Ceci s'est traduit par sa participation à toutes les activités du village de Pommiers la Placette d'abord puis à de nombreuses actions au sein de la commune nouvelle de La Sure en Chartreuse :

- Présidente de l'ADMR de l'antenne de Pommiers puis vice-présidente lorsque l'antenne a été rattachée à Voreppe.
- Présence active au sein du club Entraide Amitié.
- Membre du CCAS puis de la commission sociale de La Sure en Chartreuse.
- Très croyante, elle participait aux rosaires de l'église de Pommiers puis de St Laurent du Pont.
- Très cultivée et excellente lectrice, elle était l'une des bénévoles qui faisait fonctionner notre bibliothèque communale depuis sa création. Ses conseils étaient toujours fort appréciés.

Son souvenir sera toujours parmi nous.

Propos recueillis par Sophie LELEU auprès de son fils Luc et de sa femme.

MICHEL ALEX

Michel s'est installé avec sa femme Françoise à St Julien de Ratz au début des années 80. Très vite, il est devenu très actif au sein de la commune :

- De 1982 à 2019, il a œuvré pour le comité des fêtes dont il a été 3 fois président.
- Moniteur de ski, il participait à l'animation d'un club créé par des habitants de St Julien pour les jeunes du village. Ils allaient au Planolet.

- Depuis la fusion des 2 villages, tous les mardis et un vendredi sur deux, avec le club Entraide Amitié, il organisait des randonnées pour mieux faire connaître notre patrimoine.

- Il faisait partie des « Amis du Parc », de l'association du Pic Vert, de l'association des « Croix de Chartreuse » et grâce à son intervention, la Croix de La Grande Sure a pu être remplacée en 2019.

- Il a été bénévole pour l'organisation des VTT de La Sure.

- Également conseiller municipal lors de la mandature précédente.



Photographie choisie par sa fille Karine

Ses enfants et sa femme profitent de cet article pour remercier toutes les personnes qui ont témoigné de leur sympathie lors de son décès et qui n'ont pu se déplacer à cause de la pandémie. C'est aussi le regret de très nombreux habitants de la commune.

Propos recueillis par Sophie LELEU auprès de sa femme Françoise.

LES INFOS PRATIQUES



Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Une communication sera prochainement faite sur leur organisation sur le site de notre commune ainsi que dans PanneauPocket.

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Respectons les horaires pour éviter les nuisances sonores

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Mieux communiquer avec les habitants



Relayer des informations utiles qui touchent tous les habitants de notre commune dans leur quotidien, tel est l'objectif **du site internet et de PanneauPocket**.

N'hésitez pas à consulter ces 2 supports de communication !

ÉTAT CIVIL



- Monsieur **Jean-Pierre Amédée Félix COSNIER** domicilié 913 route du Pellet, Saint-Julien-de-Ratz, décédé le 24 novembre 2020 à l'âge de 82 ans.
- Madame **Françoise BILLON-BRUYAT** (née GERENTE) domiciliée 1281 route du Col, Pommiers la Placette, décédée le 2 février 2021 à l'âge de 63 ans.
- Monsieur **Jean-Paul Charles Gustave CLEMENT** domicilié 804 route des Barniers, Pommiers la Placette, décédé le 4 mars 2021 à l'âge de 66 ans.
- Monsieur **Noël CENDRE** domicilié 358 route de l'Ancienne Église, Pommiers la Placette, décédé le 17 avril 2021 à l'âge de 88 ans.



Bienvenue

Maxine Carmen Colombe DAMIEN née le 20 décembre 2020 à Grenoble, domiciliée 798 route des Fayolles, Pommiers la Placette

Photographies : Karine ALEX - Odette ANCION, Sébastien GOMINET (IRMA), Benoit GRANGEON, Sophie LELEU, Albin RIBEIRO, **Conception et mise en page** : Jean VEDEL - **Commission communication** : Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-François BÉTEAU, Annie GENÈVE, Sophie LELEU, Virginie RIVIÈRE, Jean VEDEL - **Directrice de la publication** : Virginie RIVIÈRE - **Impression** : 1.PRIM Seyssins - **Tirage** : 460 exemplaires.